

Je ne pense vraiment pas être trop exigeant, en demandant qu'une initiative de ce genre soit prise pour protéger le consommateur canadien.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, répondant au nom du ministre, je dirais qu'à la suite de la déclaration du ministre le 16 novembre en réponse au député, la Commission des prix et des revenus a examiné la situation. Les députés le savent peut-être, mais lorsqu'on l'informe qu'une augmentation de prix est imminente, la Commission s'adresse d'abord à la société en cause pour faire confirmer la chose.

Si la réponse est affirmative, on lance une enquête préliminaire. Si cette première enquête le justifie, on lance alors une enquête approfondie qui donne lieu à la publication d'un rapport sur la situation. Rien d'utile ne peut être encore dit. Cependant, le député n'est pas sans connaître à quel point le ministre est déterminé à s'occuper activement d'allégations de cette sorte.

RADIO-CANADA—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ATTITUDE PRISE LORS DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS AU QUÉBEC

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, le 23 novembre dernier, je demandais à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) d'ordonner l'établissement d'une commission royale d'enquête sur le réseau français de Radio-Canada relativement aux troubles survenus récemment au Québec et au terrorisme en général.

A ce moment-là, le secrétaire d'État n'avait pas répondu de façon satisfaisante. Voilà pourquoi, ce soir, j'aimerais revenir à la charge.

A mon avis, le réseau français de Radio-Canada est un organisme subjectif et dirigé, qui ne donne pas une information objective, au point qu'elle est parfois malhonnête. Cet organisme est devenu la voix des révolutionnaires. Le contribuable canadien paie des taxes, mais il n'a aucun contrôle sur cette société de la Couronne.

Radio-Canada ignore complètement l'aspect positif de notre démocratie, de nos institutions et de nos hommes publics, mais montre à la population une image faussée et contrôlée de la réalité, dans son intérêt. La population canadienne, puisqu'elle paie des impôts, a droit à plus de respect de la part de Radio-Canada.

Monsieur l'Orateur, Radio-Canada est devenue une tour d'ivoire. C'est un organisme intouchable et, par surcroît, une honte nationale. Nous voulons qu'une enquête complète soit faite à son sujet. Une réforme profonde doit avoir lieu à Radio-Canada, ainsi qu'un grand nettoyage. Nous voulons que Radio-Canada soit au service de tous les Canadiens et non seulement au service des forces révolutionnaires. Nous exigeons une enquête complète sur les activités et l'exploitation du réseau français de Radio-Canada pour que les Canadiens français aient un service d'aussi bonne qualité que nos amis canadiens-anglais.

Nous voulons enfin savoir comment Radio-Canada gaspille l'argent du public à tort et à travers, en permettant, par exemple, des comptes de dépenses exagérés. Il s'agit d'un gaspillage éhonté, au service de la violence et du terrorisme.

Monsieur l'Orateur, les Québécois, les Canadiens, ont droit à une information complète. Étant donné que Radio-Canada est une société de la Couronne, donc, un service public, nous voudrions qu'elle soit réellement au service du public et non pas simplement au service de certains intérêts particuliers.

Voilà pourquoi nous réclamons à cor et à cri l'établissement d'une commission royale d'enquête, afin que les Canadiens puissent connaître ce qui se passe dans cette tour d'ivoire, puisque l'honorable secrétaire d'État refuse totalement de donner quelque information que ce soit à ce sujet.

M. Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme on le sait, en vertu de la loi sur la radiodiffusion, le CRTC peut entreprendre des recherches ayant trait à tous les aspects de la radiodiffusion.

Selon un article de la loi, le CRTC peut aussi faire enquête et tenir une audience publique à la suite d'une plainte d'une personne ou d'un groupe de personnes relativement à toute question relevant de sa compétence.

Je ne crois pas que le CRTC ait été, jusqu'à maintenant, saisi d'une plainte au sujet de ce que l'honorable député a traité. Comme le secrétaire d'État en a informé la Chambre, le CRTC a demandé à certaines stations de lui faire parvenir les rubans ou les transcriptions de certains programmes, conformément au paragraphe (5) de l'article 4 et à la loi sur la radiodiffusion.

● (10.10 p.m.)

[Traduction]

L'AGRICULTURE—LES PERTES DE QUOTAS SUBIES PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS DE L'OUEST

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai posé aujourd'hui une question au ministre de l'Agriculture sur la diminution des quotas laitiers. Je lui ai demandé s'il interviendrait pour remédier à la situation avant que cette industrie ne subisse des pertes irréparables. Le ministre m'a répondu qu'il considérait ma question comme sans fondement, qu'il lui était donc impossible d'y répondre et que personne dans l'Ouest n'avait perdu de quotas laitiers à moins d'y avoir renoncé.

Monsieur l'Orateur, je trouve cette réponse incomplète et la façon de répondre du ministre chargé de l'agriculture tout à fait déconcertante. Je comprends maintenant pourquoi au cours de la réunion du parti libéral du weekend dernier, le député d'Assiniboia (M. Douglas) a supplié les délégués de se préoccuper davantage de l'agriculture parce que le gouvernement s'en désintéressait. C'était peu dire, compte tenu de la situation que j'ai évoquée.

Je remarque qu'à la même conférence, le premier ministre (M. Trudeau) s'est dit modeste en matière d'agriculture. Cela voulait dire, je suppose, qu'il a beaucoup de raisons de se montrer modeste. Mais il a ajouté que le ministre de l'Agriculture le tient au courant de tout, et je puis comprendre la difficulté qu'éprouve à cet égard le premier ministre à la suite de la réponse que j'ai reçue aujourd'hui. Évidemment, il existe un véritable problème agricole. Je ne l'invente pas. Voici une déclaration du